

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 11/06/2026

Conseillers en exercice : 43

Présents : 39

Quorum : 22

N° 34_170626

OBJET : POLITIQUE

SOCIALE SANTE

SOLIDARITE VIE

ASSOCIATIVE

RESSOURCES HUMAINES

Elections professionnelles
2026 : approbation du
principe du vote électronique.

SEANCE DU 17 JUIN 2026

L'an Deux Mille Vingt Six, Le Dix Sept Juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Espace des Libertés, Salle Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Giovanni SCHIPANI, Madame Hélène DI VITA DANCHESI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Betty CORALLO, Monsieur Arthur SALONE, Madame Gaëlle RODEVILLE, Monsieur Pierre ARNOUX, Madame Fadila TEYSSIER, Madame Sandrine SALEMME, Monsieur Fabio CHIKHOUNE, Monsieur Michaël TEDESCO, Madame Soumicha DRAOUI, Monsieur Jean-François BUDON, Madame Julianne BOUVOT, Monsieur Mohamed LAZLI, Monsieur Marc PAGANO, Monsieur Jean-Pierre NIVET, Madame Evelyne KHEMSI, Madame Laurence BAUSSANT, Madame Virginie RAES, Madame Mélanie PITTAU, Madame Evelyne POURCEL, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Julie PAPPALARDO, Monsieur Raphaël DA HORTA, Monsieur Théo ARMAND-HILAIRE, Monsieur Joseph PITTERA, Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Fabienne COULOMB-AVERTY, Monsieur Jean-Dominique ROUBAUD, Monsieur Mathieu NOVELLI, Monsieur Alain ROUSSET, Monsieur Gérard GAZAY, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur René VANULS formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Monsieur François OTCHAKOVSKY-LAURENS (donne pouvoir à Madame Gaëlle RODEVILLE), Madame Sophie AMARANTINIS (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Julie GABRIEL (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Jean-Marie DOUVILLE (donne pouvoir à Monsieur Michaël TEDESCO)

Madame Julianne BOUVOT a été élu(e) Secrétaire.

Délibération n°34_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)**Madame Clémentine FARDOUX rapporte :**

Un arrêté ministériel du 2 juillet 2025 a fixé la date des élections pour le renouvellement général du dialogue social au sein desquelles s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de la fonction publique territoriale au 10 décembre 2026.

Il précise également que, s'il est recouru au vote électronique, les opérations de vote par internet se déroulent pendant une période qui ne peut être inférieure à 72h et supérieure à 8 jours, et qui doit s'achever le 10 décembre 2026.

L'article R.211-506 du Code général de la fonction publique dispose que la décision de recourir au vote électronique est prise par l'Autorité territoriale, après avis du Comité social territorial.

A l'occasion des élections professionnelles de décembre 2022, la Collectivité avait déjà fait le choix du vote électronique.

La Collectivité fait, à nouveau, le choix d'organiser les élections professionnelles de décembre 2026 par vote électronique. La gestion et la maintenance du système de vote sera confiée à la société VOXALY, experte dans l'organisation des élections professionnelles et des solutions de vote multicanal.

Le prestataire sélectionné, dont le cahier des charges est conforme aux dispositions techniques imposées par la réglementation, a présenté la solution et les services proposés aux organisations syndicales le 28 mai 2026.

Cette délibération propose d'approuver le principe du vote électronique sachant qu'une délibération viendra en préciser ultérieurement les modalités pratiques.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le code général de la fonction publique,

VU l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

VU l'avis du Comité social territorial du 11 décembre 2025,

VU l'examen en Commission municipale,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

ARTICLE UNIQUE : d'APPROUVER le principe du vote électronique par internet comme modalité de vote pour tous les scrutins de renouvellement des représentants du personnel au Comité social territorial, aux Commissions administratives paritaires et à la Commission consultative paritaire.

ADOpte A L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 22/06/2026

Reçu en préfecture le 22/06/2026

Publié le 22/06/2026

ID : 013-211300058-20260619-34_170626-DE

webdelib

Délibération n°34_170626 du Conseil Municipal du mercredi 17 juin 2026 (suite)

POUR EXTRAIT CONFORME